

du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, ce treizième jour de Décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *Cornwall* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Clement Francis Cornwall*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un autre Membre qui se présentait pour être introduit ;

Alors l'honorable *William John Macdonald* a été introduit entre les honorables Messieurs *Mitchell* et *Aikins*.

L'honorable M. *Macdonald* a présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat ; il a été lu par le Greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien Aimé *William John Macdonald* écuyer, de notre Province de la *Colombie Anglaise*, dans notre Puissance du *Canada*,

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit *William John Macdonald*, écuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présententes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de *Lisgar*. et *Bailieborough*, dans le Comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint Michel* et *Saint George*, Gouverneur Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, ce treizième jour de Décembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.